



MOSELLE FIBRE

Objet : Décision Modificative n°1 du budget annexe Médiation Numérique

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-201</p>

Le 18 novembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Étaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Danielle CALCARI-JEAN, Mme Christine HERZOG, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Étaient présents (suppléants) : M. Romuald YAHAOUI.

Étaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle budgétaire et comptable M14 ;

VU le rapport n° CSR 2021-201 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 novembre 2021.

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2021 du budget annexe Médiation Numérique a été voté lors du Comité Syndical du 22 mars 2021.

Plusieurs éléments ont un impact sur le budget annexe Médiation Numérique. En effet, ce projet d'envergure nécessite plusieurs études juridiques et techniques notamment sur la partie déploiement du Pass Numérique. Cette situation amène un décalage dans l'effectivité du démarrage des ateliers.

l) Equilibre général du projet de Décision Modificative n°1 (DM1)

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **total budget** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	780 000,00	Excédent 2019 (R002)	-
Personnel (012)	165 000,00	Cotisations (74)	615 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	-	Virement du Budget Principal (75)	385 000,00
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	-
Charges exceptionnelles (67)	5 000,00		
Total	950 000,00	Total	1 000 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Régularisation (13)	-	Excédent 2019 (R001)	-
Etudes (20)	-	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	-
Subventions d'investissement (204)	-	Financement du réseau (13)	-
Acquisition de matériel (21)	50 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	-	Trop perçu sur marché (23)	-
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	50 000,00	Total	-

Total Dépenses	1 000 000,00	Total Recettes	1 000 000,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	- 305 050,00	Excédent 2019 (R002)	
Personnel (012)	-	Cotisations (74)	- 265 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	50,00	Virement du Budget Principal (75)	-
Intérêts de la dette (66)		Recettes exceptionnelles (77)	
Charges exceptionnelles (67)	-		
Total	- 305 000,00	Total	- 265 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Régularisation (13)		Excédent 2019 (R001)	
Concessions et droits similaires (20)	40 000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	
Acquisition de matériel (21)		Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)		Trop perçu sur marché (23)	-
Remboursement du capital de la dette (16)			
Total	40 000,00	Total	-

Total Dépenses	- 265 000,00	Total Recettes	- 265 000,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + DM1) :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	474 950,00	Excédent 2019 (R002)	-
Personnel (012)	165 000,00	Cotisations (74)	350 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	50,00	Virement du Budget Principal (75)	385 000,00
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	-
Charges exceptionnelles (67)	5 000,00		
Total	645 000,00	Total	735 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Régularisation (13)	-	Excédent 2019 (R001)	-
Etudes (20)	40 000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	-
Subventions d'investissement (204)	-	Financement du réseau (13)	-
Acquisition de matériel (21)	50 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	-	Trop perçu sur marché (23)	-
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	90 000,00	Total	-

Total Dépenses	735 000,00	Total Recettes	735 000,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le Budget Total présente un équilibre à hauteur de 735 000 € (diminution de 265 000 € par rapport au Budget Primitif).

II) Description des mouvements budgétaires

En section de fonctionnement, il est opéré une diminution des charges à caractères générales en raison du décalage de la mise en œuvre du déploiement des Pass Numériques (- 305 050 €). Par ailleurs, il s'agit d'un transfert neutre pour le budget global du chapitre de dépenses à caractère général au chapitre des charges des gestion courante à hauteur de 50 € pour permettre la prise en charge des flux liés au prélèvement à la source.

En matière de dépenses d'investissement, il s'agit d'un transfert neutre pour le budget global du chapitre de dépenses à caractère général au chapitre des immobilisations incorporelles à hauteur de 40 000 € pour financer les études liées au lancement des Pass Numériques.

En recettes d'investissement, les crédits sont en baisse de 265 000 € du fait d'une commande des Pass Numériques à prévoir sur 2022. La participation des membres de MOSELLE FIBRE ne sera pas appelée sur cet exercice (210 K€) ainsi qu'une diminution à hauteur de 50 000€ du versement de la subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Je tiens par ailleurs à préciser que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Ce rapport est accompagné du fascicule du projet de DM1 2021 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrits ci-dessus, ainsi que les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2021 du budget annexe de MOSELLE FIBRE tel que décrit dans la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

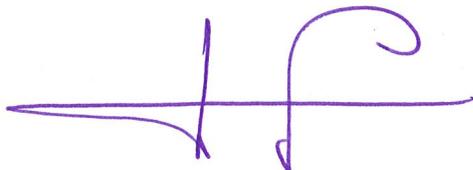
Adopté par : 22voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20211118-CSD2021-201-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021